



Licence Droit

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une licence. Licence Droit. 2015, Université Toulouse 1 Capitole - UT1.
hceres-02037619

HAL Id: hceres-02037619

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02037619>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Formations et diplômes

Rapport d'évaluation

Licence Droit

- Université Toulouse 1 Capitole - UT1

Campagne d'évaluation 2014-2015 (Vague A)

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Formations et diplômes

Pour le HCERES,¹

Didier Houssin, président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

Évaluation réalisée en 2014-2015

Présentation de la formation

Champ(s) de formation : Droit

Établissement déposant : Université Toulouse 1 Capitole - UT1

Établissement(s) cohabilités : /

La licence *Droit* portée par la Faculté de Droit et Science Politique de l'Université Toulouse 1-Capitole vise à donner aux étudiants une formation généraliste en droit, tout en offrant une diversité de parcours en fonction de leurs profils et de leurs choix professionnels.

La licence en *Droit* comporte tout d'abord une formation commune, selon un parcours classique *Droit privé ou droit public*, fondé sur l'acquisition de compétences fondamentales en première et deuxième année (L1 et L2) et un début de spécialisation en troisième année (L3). Ce parcours classique proposé à la Faculté de Droit et Science Politique est également dispensé de façon délocalisée au Centre de Montauban, avec quelques spécificités. A ce parcours classique s'ajoute à l'UT I-C un parcours spécifique à partir de la L3 : le parcours *Droit et science politique*. Sont également mentionnées comme « parcours » deux licences professionnelles (LP) ouvertes aux étudiants à l'issue de la deuxième année : la LP *Métiers du notariat* et la LP *Juriste d'entreprise*. Est également mentionnée la licence *Administration publique* (LAP), mention spécifique relevant de l'Institut d'Etudes Politiques (IEP), qui est dispensée seulement en troisième année de licence.

La licence en Droit comporte ensuite sept filières spécifiques à capacité limitée, ouvrant sur une double compétence : d'une part les licences à double compétence (*Economie et droit*, gérée par la Toulouse School of Economics ; *Droit français et droit anglo-saxon* ; *Droit et monde hispanique*) ; d'autre part des licences conférant un double diplôme, à savoir la licence française et un diplôme étranger (licence franco-allemande ; double diplôme franco-anglais en droit ; double diplôme franco-espagnol en droit ; double diplôme franco-italien en droit).

Avis du comité d'experts

L'offre de formation proposée par la licence en *Droit* de l'Université Toulouse 1 est très riche et permet à l'étudiant dès sa licence de débiter une spécialisation, tout en conservant la vocation généraliste de toute licence en droit. L'ensemble du cursus, tant dans sa structure générale que par les enseignements fondamentaux et complémentaires proposés, répond en cela parfaitement aux objectifs d'une licence en droit. Surtout, les diverses doubles formations proposées au sein de la licence, qu'elles prennent la forme d'un parcours ou d'une véritable double diplomation, sont le gage d'une forte attractivité de la formation. On peut cependant regretter que cette très forte ramification de la formation nuise à la lisibilité immédiate de l'offre et une certaine confusion entre les parcours de la licence *Droit* et les autres mentions de licence.

La licence *Droit* est parfaitement intégrée au sein de l'Université Toulouse 1, car elle constitue la formation de base de tout étudiant en droit, qui pourra ensuite poursuivre ses études en master. L'ensemble des enseignants-chercheurs de l'équipe pédagogique est rattaché aux laboratoires de recherche de l'UTI-C (10 équipes d'accueil), ainsi qu'aux structures fédératives de recherche de l'Université et à l'institut européen du droit (LIED). Plus généralement, la licence *Droit* bénéficie des partenariats conclus par l'Université Toulouse 1 avec les universités étrangères et des dispositifs visant à assurer la mobilité des étudiants, ainsi que des dispositifs centraux visant à l'orientation des étudiants (Service commun universitaire d'information, d'orientation et d'aide à l'insertion professionnelle : SCUIO-IP).

La licence en *Droit* bénéficie d'une excellente implantation locale, par ses deux sites d'enseignements (Toulouse, Montauban) et du fait qu'une seule autre licence *Droit* existe dans la région Midi Pyrénées, celle d'Albi dispensée au Centre universitaire J-F Champollion (licence autonome, mais entretenant des liens étroits avec l'UTI-C par ses enseignants). Des partenariats existent aussi avec d'autres entités ou établissements, débouchant sur des parcours spécifiques (*Economie et droit* géré par la Toulouse School of Economics) ou des mentions (LAP gérée par l'IEP).

S'agissant d'une licence généraliste, sans vocation professionnalisante immédiate, les liens avec le milieu socioprofessionnel local restent limités mais existent : participation d'intervenants extérieurs au conseil de perfectionnement ; interventions de professionnels pour assurer certains enseignements ; forum des métiers permettant des rencontres avec professionnels ; stage dans le cadre du module « vie professionnelle » en 3^{ème} année de licence.

L'insertion professionnelle est évidemment plus forte dans les LP ainsi que la LAP.

L'équipe pédagogique est composée majoritairement d'enseignants-chercheurs de l'UTI-C, rattachés aux différents centres de recherche (PR, MCF) auxquels s'ajoutent des doctorants sous contrat doctoral, des ATER. Les intervenants professionnels et extérieurs assurent principalement les travaux dirigés, les cours de langue ou certains enseignements spécialisés.

Le pilotage général de la formation vise à favoriser échanges et évaluation de la formation. Chaque année de licence bénéficie d'un responsable pédagogique, qui fait partie du conseil de perfectionnement. De façon classique, chaque enseignant chargé de CM à TD bénéficie d'une équipe pédagogique, animé par un chef d'équipe. De façon plus originale, ce dernier est aussi « tuteur pédagogique » en licence 1 et anime les séances de tutorat chaque semaine. Par ailleurs, les décisions pédagogiques concernant la licence relèvent du Conseil de la Faculté de droit, mais un conseil de perfectionnement propre à chaque année de licence et à chaque licence spécifique existe parallèlement, s'interrogeant plus spécifiquement sur les évolutions nécessaires de la formation.

Tous parcours confondus, les effectifs globaux en licence tournent autour de 5000 étudiants par an (autour de 2200 en L1 ; 1500 en L2 et 1300 en L3). Parmi ceux-ci une trentaine environ par parcours suit les doubles formations droit-droit étranger. Un faible taux de déperdition est à signaler, puisque seuls environs 7 à 10 % des étudiants ne se présentent pas aux examens. Les taux de réussite affichés sont plutôt satisfaisants voire bons pour une licence *Droit* générale : d'environ 40 % en L1 ; 65 à 70 % en L2 ; et en L3 aux alentours de 80 % par an depuis 2010. Environ 85 % des étudiants obtiennent leur licence *Droit* en trois ans.

La licence *Droit*, visant à donner aux étudiants une formation généraliste en droit, elle ne débouche pas sur une insertion professionnelle immédiate, mais surtout sur la poursuite des études en master : celle-ci est quasi-systématique (95 % des étudiants), à l'Université Toulouse 1 ou dans d'autres établissements.

Éléments spécifiques de la mention

Place de la recherche	L'ensemble des enseignants-chercheurs de l'équipe pédagogique relève des centres de recherche de l'Université Toulouse 1. Par ailleurs, dans le parcours <i>Droit et sciences politique</i> , les étudiants bénéficient d'une première expérience de recherche par le biais d'un « projet d'étude » encadré par un enseignant de CM (L3).
Place de la professionnalisation	Divers éléments de pré-professionnalisation existent dans les trois années, en collaboration avec le SUIO-IP de l'Université : amphis d'information sur le parcours d'étude ; ateliers pratiques accompagnés ; « forum des métiers » ; stage optionnel possible ; surtout, possibilité de se prévaloir d'un stage professionnel dans le cadre du module « vie professionnelle » (L3), qui permet de valider le « portefeuille expérience et compétences » (PEC) donnant droit à bonification (sans ECTS : European Credits Transfer System ou crédits européens). La professionnalisation est accrue dans le cadre des deux licences professionnelles (stages obligatoires) et dans celui de la LAP.
Place des projets et stages	Les stages sont valorisés, mais non obligatoires : d'une part, tout étudiant peut faire un stage non obligatoire, au cours de l'une de ces années de licence, d'une durée d'une à deux semaines (30 % des étudiants de L3) ; d'autre part le module « vie professionnelle » (L3) inclut un stage conventionné qui donne lieu à rapport de stage, et points de bonification et permet la validation du PEC. Un renforcement de la place des stages, de leur durée et de leur intégration dans les maquettes (ECTS) serait opportun.

Place de l'international	L'ouverture à l'international est très importante, grâce aux nombreux partenariats avec des universités étrangères permettant une forte mobilité sortante et entrante (500 étudiants par an sur les trois années), mais surtout grâce aux parcours à capacité limitée droit et droit étranger (droit hispanique, droit anglo-saxon) et aux licences bi-diplômantes (franco-allemand, franco-anglais, franco-espagnol et franco-italien) comprenant des cours de droit en langue étrangère et une mobilité obligatoire en L3.
Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite	<p>Le recrutement est classique pour une licence, ouverte à tout bachelier pour le parcours général, aux « solides » bacheliers ayant une bonne maîtrise de langue étrangère pour les filières droit étranger. Les personnes ayant obtenu une Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) peuvent aussi être admis. De très nombreuses passerelles sortantes et entrantes sont prévues.</p> <p>Il existe de très nombreux dispositifs d'aide à la réussite, diversifiés et innovants, pour étudiants et futurs étudiant, certains en collaboration avec le SCUIO (« université d'été » ; tutorat d'accueil, tutorat pédagogique, tutorat de bibliothèque, séances de révision entre les sessions d'examen, modules obligatoires de « méthodologie documentaire » en L2 et L3 ; amphi d'information, ateliers du SCUIO, forum des métiers...)</p>
Modalités d'enseignement et place du numérique	Les cours sont assurés en présentiel. On constate une utilisation croissante du numérique, notamment via la Formation Ouverte et A Distance (FOAD) pour les étudiants en mobilité, la plateforme Moodle pour les supports pédagogiques dématérialisés, et accès aux bases de données de la bibliothèque. Des formations informatiques sont proposées (points de bonification).
Evaluation des étudiants	La distribution des ECTS est satisfaisante. Les modalités de contrôle des connaissances sont classiques pour une licence en droit (contrôle continu et examen écrit pour les matières fondamentales à TD, examen oral pour les matières sans TD), à l'exception des modalités de la seconde session, subordonnée à une moyenne de 08/20 en session 1, plus inhabituelles.
Suivi de l'acquisition des compétences	Le suivi de l'acquisition de compétences est assuré par le biais de diverses modalités mises en place au niveau de l'établissement, et s'appuie plus spécialement sur le livret de l'étudiant (en version électronique) et le PEC qui peut être validé dans le cadre du module facultatif « vie professionnelle » (L3).
Suivi des diplômés	Aucun suivi spécifique des diplômés ne semble mis en place, en raison du fait que 95 % des étudiants issus de L3 poursuivent leurs études en master 1. Un suivi plus spécifique pourrait être envisagé, en particulier pour les étudiants ayant suivi les filières sélectives droit étranger.
Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation	Diverses modalités d'échanges et d'évaluation sont mises en place pour favoriser l'amélioration de la qualité de la formation, tant de façon générale qu'au regard de chaque enseignement -mais l'articulation de celles-ci manque de clarté. Un conseil de perfectionnement, composé de représentants des enseignants, des étudiants et du monde socio-professionnel, est mis en place pour chaque niveau du cursus de licence. En outre, une évaluation des enseignements est organisée par voie d'enquêtes sur la base de questionnaire anonyme issue de la cellule « qualité » de l'Université, qui en assure le suivi (peu explicité).

Synthèse de l'évaluation de la formation

Points forts :

- Diversité des parcours et solidité de la formation sur les trois années.
- Taux de réussite et poursuite d'études.
- Très forte ouverture internationale.
- Importance et diversité des dispositifs d'aide à la réussite.

Points faibles :

- Certaine complexité de l'organisation de la formation, qui nuit à la lisibilité des parcours et de leurs spécificités.
- Faible valorisation du stage.

Conclusions :

La formation de licence en *Droit* de l'Université de Toulouse I apparaît comme une formation de haut niveau de qualité, répondant aux attentes et aux exigences de ce type de diplôme. La diversité des parcours proposés et sa très forte ouverture internationale sont un fort gage d'attractivité. La place accordée au stage mériterait d'être accrue.

Observations de l'établissement



L'université ne souhaite pas formuler de réponse en ce qui concerne cette évaluation.

Bruno SIRE

Président de l'université

